Langue originale : anglais SC69 Doc. 47.2

## CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION

CIE

Soixante-neuvième session du Comité permanent Genève (Suisse), 27 novembre – 1er décembre 2017

## Questions spécifiques aux espèces

Anguilles (Anguilla spp.)

## COMMERCE ILLÉGAL D'ANGUILLA ANGUILLA

- 1. Le présent document a été soumis par l'Union européenne (EU)\*.
- 2. L'anguille d'Europe Anguilla anguilla a été inscrite à l'Annexe II de la CITES en 2007, lors de la CoP14, et l'inscription est entrée en vigueur en mars 2009. En raison de l'épuisement des populations en Europe, l'UE n'a pas pu émettre d'avis de commerce non préjudiciable positif pour l'espèce depuis décembre 2010. Actuellement, exporter et importer des spécimens de cette espèce depuis et vers l'UE est interdit et tous les États membres de l'UE ont publié un quota d'exportation zéro pour l'anguille d'Europe depuis 2011. Pour améliorer l'état de conservation de l'espèce, l'UE a adopté en 2007 une législation interne¹ sur la conservation des anguilles et instauré des mesures visant à reconstituer les stocks d'anguille d'Europe. Conformément aux obligations énoncées dans cette réglementation, les États membres de l'UE ont élaboré des plans de gestion de l'espèce au niveau national, lesquels comprennent des mesures de gestion (p. ex. la réduction de la pêche, l'amélioration de la continuité des cours d'eau ou la réduction de la pollution).
- 3. Depuis la mise en place de la suspension du commerce d'A. Anguilla par l'UE, les exportations illégales de civelles vivantes de l'UE vers d'autres pays ont sensiblement augmenté. Selon les informations disponibles, les civelles faisant l'objet d'un commerce illégal depuis l'UE sont expédiées vers des établissements d'élevage d'Asie où elles sont conservées jusqu'à ce qu'elles atteignent l'âge adulte. Elles sont ensuite réexportées vers leur marché final, mélangées parfois à d'autres espèces d'anguilles. Le commerce illégal d'A. anguilla est particulièrement important pendant la saison de pêche des civelles, qui commence en octobre pour se terminer au printemps. Le commerce illégal de civelles de l'espèce A. anguilla compromet les efforts déployés pour assurer le rétablissement de l'espèce et nuit à la mise en œuvre de la Convention. Il convient de noter que le commerce international légal et illégal d'autres espèces d'anguilles a lui aussi augmenté ces dernières années².
- 4. Rappelant qu'en vertu de la décision 17.189, le Comité permanent est invité à "examiner les informations relatives au commerce illégal de l'anguille d'Europe à ses 69e et 70e sessions et à adopter les recommandations appropriées", le présent document dresse un compte rendu de l'évolution du commerce illégal d'anguilles européennes à partir des derniers cas décelés.
- Le tableau 1 présente un résumé non exhaustif des informations sur les saisies d'A. anguilla pour la période 2013-2017. Réunies auprès de plusieurs sources (rapports bisannuels CITES, rapports sur les saisies établis par des États membres de l'UE, EU-TWIX, Europol, rapports du Sustainable Eel Group et articles de

<sup>\*</sup> Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Règlement (EC) N°1100/2007 du Conseil.

https://cites.org/sites/default/files/fra/cop/17/WorkingDocs/F-CoP17-51.pdf

presse), ces données portent sur des saisies internes (des anguilles pêchées de manière illégale) et des saisies externes (à l'importation ou à l'exportation). Elles confirment en outre que le commerce illégal, notamment les exportations de civelles de l'espèce *A. anguilla*, ne s'est pas relâché ces dernières années.

- 6. Les informations disponibles sur les saisies font apparaître que le commerce illégal de spécimens de l'espèce n'a jamais cessé et que les itinéraires empruntés, complexes et indirects, ont constamment changé pour éviter d'être mis au jour. Selon des enquêtes récemment menées au sein de l'UE, des réseaux du crime organisé participeraient à ce commerce illégal. Ils utiliseraient des documents falsifiés et blanchiraient les très importantes sommes d'argent tirées de ces opérations illégales. D'après les toutes dernières recherches menées en 2017, au cours de la saison de pêche 2016-2017, 10 tonnes d'anguilles d'Europe en provenance de l'UE auraient été introduites en contrebande en Chine, pour un bénéfice estimé à 10 millions d'EUR. Il ressort de récentes opérations de répression que différents acteurs auraient été impliqués aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de transit et de destination.
- 7. Les autorités de lutte contre la fraude des États membres de l'UE ont fait de l'élimination du commerce illégal d'A. anguilla une priorité. En collaboration avec les services de répression de l'UE (Europol), elles ont redoublé d'efforts pour lutter contre le trafic d'anguilles et mené des opérations conjointes pour démanteler les réseaux criminels responsables de ce trafic. Au cours de la saison de pêche 2016-2017, elles ont ainsi procédé à l'arrestation de 48 personnes et à la saisie de 4000 kg de civelles d'une valeur totale d'environ 4 millions d'EUR³. Compte tenu du caractère transnational du trafic d'anguilles, il convient de renforcer la coopération internationale en matière de répression pour lutter plus efficacement contre le commerce illégal, au moyen notamment de l'échange de renseignements par le biais de canaux appropriés, de la réalisation d'opérations conjointes de lutte contre la fraude et de l'engagement de poursuites à l'encontre des réseaux criminels aux commandes de ce trafic dans les pays demandeurs.

## Recommandation

8. Le Comité permanent est invité à :

a) à prendre note du présent document, et à

b) encourager tous les pays d'exportation, de transit, d'importation et de l'aire de répartition à renforcer leur coopération en matière de lutte contre le commerce international illégal d'*Anguilla anguilla*.

SC69 Doc. 47.2 - p. 2

https://www.europol.europa.eu/newsroom/news/eu-law-enforcement-step-efforts-to-protect-environment-%E2%80%93-48-arrestedfor-trafficking-endangered-species

Tableau 1 – Informations sur les saisies d'Anguilla anguilla tirées de plusieurs sources pour la période 2013-2017.

Source: Rapports bisannuels CITES 2013-2014, rapports sur les saisies établis par des États membres de l'UE, base de données et liste de diffusion EU-TWIX, Europol, rapports du Sustainable Eel Group et autres sources publiques d'informations (communiqués de presse d'organismes de lutte contre la fraude ou, parfois, articles de presse).

Pays de saisie	Date	Type de marchandise	Quantité, kg⁴	Type de commerce	Précisions quant à la saisie/l'itinéraire emprunté
France	08/01/2013	Civelles vivantes	7,0	Interne (UE)	Saisies à bord d'un véhicule sur une route; pêchées de manière illégale.
Espagne	11/08/2013	Chair	24 000,0	Exportation (depuis l'UE)	Saisie réalisée dans un port maritime; aucun document CITES n'accompagnait la cargaison.
France	25/11/2013	Civelles vivantes	70,0	Interne (UE)	Saisies à bord d'un véhicule; pêchées de manière illégale.
Italie	20/12/2013	Anguilles vivantes	600 spécimens	Interne (UE)	En provenance d'Italie; pêchées de manière illégale.
Portugal	00/12/2013	Anguilles vivantes	270,0	Exportation (depuis l'UE)	Découvertes dans du fret aérien, dissimulées au milieu d'autres marchandises, à destination de la <b>Chine</b> .
France	19/02/2014	Civelles vivantes	312,0	Interne (UE)	Saisies à bord d'un véhicule; pêchées de manière illégale.
Hongrie	23/04/2014	Civelles vivantes	182,0	Exportation/Importation	Saisies réalisées à l'aéroport de Budapest, en Hongrie, dans les bagages personnels de deux ressortissants chinois, suite à des renseignements communiqués par l'organe de gestion CITES de l'Espagne. La cargaison avait probablement pour destination la RAS de Hong Kong via Moscou, en Fédération de Russie. La marchandise avait dans un premier temps été exportée en contrebande de l'UE puis renvoyée de Moscou, avant d'être saisie à son arrivée à Budapest. Les anguilles provenaient d'Espagne.
Portugal	00/02/2014	Anguilles vivantes	272,0	Exportation (depuis I'UE)	Deux saisies réalisées dans un aéroport. Dissimulées dans du fret au milieu d'autres marchandises, avec un faux code douanier, à destination de la <b>Chine</b> .
RAS de Hong Kong	00/04/2014	Civelles vivantes	108,0	Importation (vers la RAS de Hong Kong)	D'après des documents douaniers, d'autres cargaisons de civelles avaient quitté l'aéroport de Budapest, en <b>Hongrie</b> , le 21/04/2014, à destination de la RAS de Hong Kong. Les autorités hongroises en avaient informé les autorités CITES de Hong Kong et, sur la base de ces informations, la RAS de Hong Kong a procédé à la saisie de deux cargaisons de civelles, elles aussi en provenance d' <b>Espagne</b> .
Italie	11/12/2014	Anguilles vivantes	500 spécimens	Interne (UE)	En provenance d'Italie; pêchées de manière illégale.
Portugal	22/11/2014	Civelles vivantes	15,0	Interne (UE)	Saisies dans un port fluvial; pêchées de manière illégale. Probablement destinées à la <b>Chine.</b>

-

Il est rare que les rapports sur les saisies précisent si les quantités saisies sont exprimées en masse nette ou brute (c'est-à-dire si la masse porte uniquement sur les poissons ou si elle comprend également l'eau dans laquelle ils sont transportés).

Pays de saisie	Date	Type de marchandise	Quantité, kg <sup>4</sup>	Type de commerce	Précisions quant à la saisie/l'itinéraire emprunté
Allemagne	24/11/2014	Chair	10,0	Importation (vers I'UE)	Saisie dans du fret aérien en provenance d'Égypte.
Chine	14/01/2014	Civelles vivantes	n/a	Importation (en Chine)	Saisie à l'aéroport de Beijing de douze boîtes de civelles transportées par un passager en provenance d' <b>Allemagne</b> et dépourvu de documents. Cargaison à destination de la province du Fujian.
Bulgarie	21/01/2015	Civelles vivantes	37,0	Importation (vers l'UE)	Aéroport de Sofia, en <b>Bulgarie</b> : lors d'une inspection aux rayons X, découverte de civelles dans les bagages de deux ressortissants chinois en provenance de Madrid, en <b>Espagne</b> . Déclarées comme produits alimentaires, les anguilles se trouvaient dans huit contenants en polystyrène et auraient été achetées sur un marché en Espagne.
Pologne	06.04.2015	Chair	534,75	Exportation (depuis l'UE)	Le 06.04.15, à la frontière avec la <b>Fédération de Russie</b> , les services douaniers ont saisi 534,75 d'anguilles congelées dissimulées dans les parois d'une voiture et destinées à être exportées depuis l'UE. Des analyses ADN ont prouvé qu'il s'agissait d'anguilles d'Europe ( <i>Anguilla anguilla</i> ).
Pologne	14.04.2015	Chair	20,6	Importation (vers la Fédération de Russie)	Le 14.04.15, au même poste frontière que ci-dessus, les douaniers ont saisi 20,6 kg d'anguilles d'Europe congelées. Cette fois, la cargaison était destinée à l'importation vers la <b>Fédération de Russie</b> . La marchandise n'était pas dissimulée. Des analyses ADN ont permis l'identification de l'espèce.
France	06/02/2015	Civelles vivantes	120,0	Exportation (depuis l'UE)	Saisie réalisée à l'aéroport; fret à destination de la RAS de Hong Kong. Anguilles conditionnées dans 12 boîtes déclarées comme "petites anguilles" et provenant du Royaume-Uni.
France	18/03/2015	Anguilles vivantes	11,8	Importation (vers l'UE)	Saisie réalisée sur une route; pays d'origine <b>inconnu.</b>
France	20/03/2015	Anguilles vivantes	6,5	Exportation (depuis I'UE)	Saisie réalisée à l'aéroport; marchandise à destination de la <b>Polynésie française.</b>
Allemagne	09/2015	Chair	24 000,0 <sup>5</sup>	Importation (vers l'UE)	Cargaison découverte suite à une enquête dans un conteneur en provenance de <b>Chine</b> , dans un port maritime.
Chypre	11/2015	Chair	100,0	Importation (UE)	Marchandise découverte dans un conteneur en provenance de <b>Chine</b> . Analyses ADN réalisées par l' <b>Allemagne</b> avant expédition de la marchandise vers Chypre
France	Date non indiquée	Civelles vivantes	42,0	Exportation (depuis I'UE)	Saisie réalisée à l'aéroport; civelles en provenance d' <b>Espagne</b> à destination de la <b>Chine</b> , découvertes dans des bagages personnels.
France	2016	Civelles vivantes	25,0	Interne (UE)	Découvertes dans un véhicule en route pour l' <b>Espagne.</b>
France	2016	Civelles vivantes	163,0	Interne (UE)	Découvertes dans un véhicule lors d'un contrôle aléatoire .

Seuls 15 à 20% de la chair ont été identifiés comme appartenant à l'espèce Anguilla anguilla. Le reste provenait d'autres espèces d'anguilles.

Pays de saisie	Date	Type de marchandise	Quantité, kg⁴	Type de commerce	Précisions quant à la saisie/l'itinéraire emprunté
France	2016	Civelles vivantes	2,0	Interne (UE)	Découvertes dans un véhicule lors d'un contrôle aléatoire
RAS de Hong Kong	01/2016	Civelles vivantes	109,0	Importation (vers la RAS de Hong Kong)	Cargaison arrivée par avion en provenance de l' <b>Espagne</b> , via les <b>EAU</b> , dans des bagages personnels. Arrestation de quatre passagers.
RAS de Hong Kong	02/2016	Civelles vivantes	48.0	Importation (vers la RAS de Hong Kong)	Cargaison arrivée par avion en provenance de l' <b>Espagne</b> via la <b>France</b> , dans des bagages personnels.
RAS de Hong Kong	02/2016	Civelles vivantes	30,0	Importation (vers la RAS de Hong Kong)	Cargaison arrivée par avion en provenance du Portugal via les EAU, dans des bagages personnels.
Espagne	02/2016	Civelles vivantes	36,0	Exportation (depuis l'UE)	Cargaison découverte dans des bagages personnels dans un aéroport, à destination de la <b>Chine</b> via <b>France</b> .
Espagne	02-03/2016	Civelles vivantes	86,0	Exportation (depuis l'UE)	Deux saisies : cargaisons découvertes dans des bagages personnels dans un aéroport, à destination de la <b>Chine</b> via les <b>the Pays-Bas</b> .
Espagne	01/03/2016	Civelles vivantes	111,0	Exportation (depuis l'UE)	Quatre saisies : cargaisons découvertes dans des bagages personnels dans un aéroport, à destination de la <b>RAS de Hong Kong</b> .
RAS de Hong Kong	03/2016	Civelles vivantes	63,0	Importation (vers la RAS de Hong Kong)	Cargaison transportée par deux passagers voyageant en avion depuis l' <b>Espagne</b> via la <b>Turquie</b> et découverte dans leurs bagages personnels.
RAS de Hong Kong	03/2016	Civelles vivantes	91,0	Importation (vers la RAS de Hong Kong)	Cargaison arrivée par avion en provenance de l' <b>Espagne</b> via les <b>Pays-Bas</b> , dans des bagages personnels.
RAS de Hong Kong	11/2016	Civelles vivantes	14,0	Importation (vers la RAS de Hong Kong)	Marchandise arrivée par cargo en provenance du <b>Maroc</b> .
Italie	12/2016	Anguilles vivantes	35,0	Importation (vers l'UE)	Saisie réalisée à l'aéroport de Rome (FCO); aucun document CITES n'accompagnait la cargaison en provenance d' <b>Égypte</b> .
RAS de Hong Kong	12/2016	Civelles vivantes	76,0	Importation (vers la RAS de Hong Kong)	Cargaison arrivée par avion en provenance de l' <b>Espagne</b> via les <b>Pays-Bas</b> , dans des bagages personnels.
France	16/01/17	Civelles vivantes	792	Exportation (depuis l'UE)	Saisie réalisée sur la route menant à l'aéroport de Roissy, à destination de la Thaïlande.
France	03/02/17	Civelles vivantes	200	Exportation (depuis I'UE)	Saisie réalisée à l'aéroport de Roissy, à destination de la Thaïlande.
France	06/03/17	Civelles vivantes	200	Interne (UE)	Saisie réalisée sur la route, à destination de l'Espagne.
Grèce/ Espagne	03/2017	Civelles vivantes	2000,0	Exportation (depuis l'UE)	Démantèlement d'un réseau criminel lors d'une opération menée par les autorités grecques et espagnoles avec l'appui d'Europol et d'Eurojust. Les anguilles étaient destinées à la <b>Chine</b> ; 17 arrestations. Ont également été saisis des supports électroniques, des documents, des voitures de luxe et des espèces et des lingots d'or d'une valeur d'1 million d'EUR.
Royaume Uni	03/2017	Civelles vivantes	200,0	Exportation (depuis l'UE)	Cargaison en provenance d' <b>Espagne</b> ; en transit par voie aérienne; destinée à la RAS de Hong Kong.

Pays de saisie	Date	Type de marchandise	Quantité, kg⁴	Type de commerce	Précisions quant à la saisie/l'itinéraire emprunté
Chine	03/2017	Civelles	88,0	Importation (en Chine)	Cargaison en provenance de <b>Turquie</b> .
		vivantes			
RAS de	03/2017	Civelles	24,9	Importation (vers la RAS	Cargaison en provenance du Maroc via le Qatar.
Hong Kong		vivantes		de Hong Kong)	
RAS de	03/2017	Civelles	14,8	Importation (vers la RAS	Cargaison en provenance du <b>Portugal</b> via la <b>Turquie</b> .
Hong Kong		vivantes		de Hong Kong)	
RAS de	03/2017	Civelles	25,4	Importation (vers la RAS	Cargaison en provenance du Maroc via les EAU.
Hong Kong		vivantes		de Hong Kong)	
RAS de	03/2017	Civelles	14,3	Importation (vers la RAS	Cargaison en provenance d'Espagne via la France et la Chine.
Hong Kong		vivantes		de Hong Kong)	
Pays-Bas	04/2017	Civelles	72,0	Exportation (depuis	Cargaison découverte dans des bagages personnels dans un aéroport, en transit vers la <b>Chine</b>
		vivantes		ľUE)	depuis le <b>Portugal</b> .
Chine	04/2017	Civelles	NA	Importation (en Chine)	Trois passagers ont été interpellés dans le cadre de cette saisie réalisée par les autorités
		vivantes	(68 sacs)		douanières de Shanghai. Aucun renseignement complémentaire.
Chine	04/2017	Civelles	200,0	Importation (en Chine)	Vol en provenance des Pays-Bas. Les anguilles provenaient probablement du Portugal. Elles
		vivantes			ont été interceptées à Hangzhou.